

**Report to
Rapport au:**

**Council
Conseil**

6 November 2019 / 6 novembre 2019

**Submitted on November 6, 2019
Soumis le 6 novembre 2019**

**Submitted by
Soumis par :**

**Valerie Turner, General Manager, Innovative Client Services Department /
Directrice générale des Services novateurs pour la clientèle**

Contact Person

Personne-ressource :

**Elizabeth Marland, Director, Human Resources Services / Directrice, Services des
ressources humaines**

613-580-2424, poste 25194, Elizabeth.Marland@ottawa.ca

**Ward/Quartier : CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number/N° de dossier : ACS2019-
ICS-HR-0001**

**SUBJECT: FTE ANALYSIS REPORT – INFORMATION SUPPLEMENTAL TO THE
BUDGET ESTIMATES**

**OBJET : RAPPORT D'ANALYSE DES ÉTP – RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

REPORT RECOMMENDATIONS

**That Council receive the FTE Analysis Report as supplemental information to the
2020 Draft Budget.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal prenne connaissance du Rapport d'analyse des ÉTP à
titre de renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires de 2020.**

CONTEXTE

Le rapport d'analyse des équivalents temps plein (ÉTP) décrit la répartition des ressources humaines et les tendances des dernières années en la matière, en vue de faciliter la planification et la prise de décisions par la haute direction et le Conseil. Il présente notamment une analyse détaillée de la répartition des ÉTP dans l'organisation et des types de postes associés aux programmes et aux services municipaux. Ces données permettent à la Ville de mieux s'acquitter de ses obligations redditionnelles et d'accroître sa transparence à l'égard du Conseil et de la population.

ANALYSE

Les données sur les ÉTP sont utilisées dans le processus budgétaire pour quantifier les postes ÉTP approuvés par le Conseil. Un ÉTP peut correspondre aux nombres d'heures suivants par année, selon la convention collective associée à la catégorie d'emploi : 1 820 heures (35 heures par semaine), 1 950 heures (37,5 heures par semaine), 2 080 heures (40 heures par semaine) ou 2 184 heures (42 heures par semaine). On utilise le dénombrement des ÉTP pour quantifier le nombre d'heures travaillées par année pour les différents postes et ainsi établir un point de comparaison normalisé et universel avec d'autres organisations et municipalités.

Les postes ÉTP sont créés en fonction des exigences opérationnelles relatives à la prestation des services. Il y a des postes à temps plein, à temps partiel, à salaire, à taux horaire, occasionnels et pour étudiants. Le choix de la catégorie dépend du type d'employé requis pour effectuer le travail.

Quant au dénombrement des effectifs, il correspond au nombre d'employés. Il y a une différence entre le dénombrement des effectifs et le dénombrement des ÉTP. En effet, un ÉTP peut se composer de plusieurs postes, et un poste peut être occupé par plus d'un employé. Ainsi, l'administration municipale compte plus de postes que d'ÉTP et plus d'employés que de postes.

Au 30 septembre 2019, le nombre total des ETP de la Ville s'établissait à 15 353,39 (ce nombre englobe les représentants élus, le Service de police d'Ottawa, Prévention du crime Ottawa, le Bureau du vérificateur général, la Bibliothèque publique d'Ottawa, Santé publique Ottawa, le Comité de dérogation et les directions générales de la Ville). Il s'agit d'une augmentation de 166,48 ETP par rapport au 1^{er} janvier 2015. Pour les directions générales (donc excluant les représentants élus, le Service de police d'Ottawa, Prévention du crime Ottawa, le Bureau du vérificateur général, la Bibliothèque

publique d'Ottawa, Santé publique Ottawa et le Comité de dérogation), ce nombre était de 12 300,36, soit une baisse de 34,14 ETP par rapport au 1^{er} janvier 2015.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée au présent rapport.

CONSULTATION

La consultation du public n'est pas nécessaire.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion juridique n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières sont énoncées dans la documentation budgétaire. Le présent rapport est un supplément au rapport sur le budget.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée au présent rapport, celui-ci n'étant qu'un supplément au budget provisoire de fonctionnement 2019.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

S.O.

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 : Rapport d'analyse des ÉTP (distribué séparément et conservé au greffe municipal).

SUITE À DONNER

Les Services des ressources humaines exécuteront toute directive reçue en lien avec les conclusions de ce rapport.